

# 3<sup>ème</sup> RAID ALBÂTRE - PROGRAMME & REGLEMENT

**ARTICLE 1 : ORGANISATION** : Le 3<sup>ème</sup> RAID ALBATRE est organisé par la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre.

**ARTICLE 2 : PROGRAMME ET DISCIPLINES** : Dimanche 14 OCTOBRE 2012 : RDV au Centre Nautique de la Côte d'Albâtre 39 digue Jean Corruble à Veulettes sur Mer. Vérification administrative et technique des équipes.

7 H15 Remise des dossiers et de la puce électronique (prévoir un chèque de caution de 70 €)

8 H 30 Briefing puis remise des cartes.

9 H 00 DEPART

**ARTICLE 3 : LES ÉQUIPES** sont composées de 2 personnes. L'épreuve est ouverte aux équipes mixtes, féminines, masculines. Tous les concurrents ont obligatoirement plus de 18 ans. Chaque équipe doit effectuer la totalité du parcours à 2 et respecter le code de la route sous peine de disqualification. L'organisation se garde le droit de modifier le parcours pendant l'épreuve pour des raisons de sécurité.

**ARTICLE 4 : INSCRIPTION- ASSURANCE** : Les droits d'inscriptions s'élèvent par équipe à **35 €**. Cette inscription comprend : canoë, gilets, pagaies, la sécurité, le ravitaillement, le chronométrage électronique. Chaque inscription sera prise en compte dès réception complète de la fiche d'inscription à l'adresse suivante : Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre - 48bis, route de Veulettes - BP T - 76450 CANT BARVILLE + le règlement à l'ordre du Trésor Public + certificats médicaux de moins d'un an (loi 23/03/99), la photocopie d'une licence multi-sport en cours (2012-2013) peut faire office de certificat médical.

Les inscriptions seront closes le **mercredi 10 OCTOBRE 2012, le cachet de la poste faisant foi (50 équipes max)**.

**Renseignements et inscriptions au 02 35 57 97 00 ou [raid.albatre@cote-albatre.com](mailto:raid.albatre@cote-albatre.com)**

L'organisation ne sera pas responsable de tout vol ou perte d'objets lors de l'épreuve. Chaque concurrent doit posséder une assurance responsabilité civile et individuelle et savoir nager. Les concurrents s'engagent sur le raid en toute connaissance de cause et dégagent par avance l'organisateur de toute responsabilité pénale et civile. En cas d'accident corporel ou matériel qui pourrait survenir pendant l'épreuve, l'organisation n'est pas responsable du comportement des équipes enfreignant la législation du code de la route qui seront considérées hors course. Tous les concurrents s'engagent à l'abandon des droits d'utilisation et de reproduction de leur image.

**ARTICLE 5 : ASSISTANCE** : L'assistance pour une équipe lors de l'épreuve est interdite et entraînera la mise hors course de l'équipe.

**ARTICLE 6 : MATÉRIEL OBLIGATOIRE** : 1 VTT par concurrent, un vêtement de pluie obligatoire dans le sac à dos ou sur soi durant la course, une gourde, barres énergétiques, une couverture de survie, un téléphone portable dans une housse étanche. Le port de la **casque visible** sera obligatoire sur toute la course (prévoir des épingles). Le **port du casque** est obligatoire sur toutes les sections VTT.

**ARTICLE 7 : PRINCIPE** : Le départ et l'arrivée auront lieu à Veulettes sur Mer. Le chronomètre sera déclenché en début de parcours et arrêté à la fin. Certaines sections pourront être neutralisées. Entre le début et la fin du parcours seront placés des points de contrôle obligatoires.

Remplissez ce bulletin et renvoyez-le à : **Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre - 48bis, route de veulettes - BP T - 76450 CANY BARVILLE - (Informations au 02 35 57 97 00)**

**NOM DE L'ÉQUIPE** : .....

Catégorie : Masc. / Mixte / Fém.

**Nom et prénom du chef d'équipe** : .....

Date de naissance : .....

Sexe : M ou F

Téléphone : .....

Adresse : .....

E-mail : .....

**Nom et prénom du 2<sup>ème</sup> équipier** : .....

Date de naissance : .....

Sexe : M ou F

Téléphone : .....

Adresse : .....

E-mail : .....

*Nous déclarons avoir lu le règlement et déchargeons l'organisation de toute responsabilité civile ou pénale en cas d'accident corporel ou matériel pouvant survenir lors de l'épreuve.*

## LES SIGNATURES DES DEUX EQUIPIERS :

**POUR TOUS** : joindre à ce bulletin le règlement à l'ordre du Trésor Public et prévoir un chèque de caution pour la puce le jour du raid.

Pour les licenciés joindre la photocopie de la licence - Pour les non licenciés, joindre à la demande d'inscription un certificat médical datant de moins d'un an d'aptitude à la pratique du raid multisports en compétition.

**BULLETIN INSCRIPTION**